

Séance plénière du 28 avril 2017

Desserte forestière et transformation du bois : la Région Grand Est améliore la compétitivité des entreprises

Le Conseil régional du Grand Est, réuni en séance plénière le 28 avril 2017 sous la présidence de Philippe Richert, a adopté, dans le cadre de sa politique régionale en faveur de la filière bois, un ensemble de dispositifs harmonisés qui concernent la desserte forestière et la transformation du bois.

La politique forestière du Grand Est est l'une des composantes de deux schémas directeurs clés de la politique régionale, le SRDEII et le SRADDET. La gouvernance de cette politique forestière s'appuie sur la commission régionale de la forêt et du bois du Grand Est (CRFB). Cette instance de concertation unique avec les acteurs du secteur élabore actuellement le contrat de filière forêt-bois, qui sera présenté prochainement. Ce dernier recouvre des actions de soutien à la compétitivité, de prise en compte de la gestion durable de la forêt et de ses ressources, de formation et de communication de la filière forêt-bois (cf. chiffres clés en p2).

➤ **Un appel à projets pour le soutien régional à la desserte forestière**

Afin de faire face aux difficultés d'approvisionnement des entreprises de transformation du bois, la Région Grand Est a lancé un appel à projet sur l'année 2017-2018 intitulé « soutien régional à la desserte forestière ». Il s'agit de subventionner les investissements réalisés par des propriétaires forestiers privés individuels ou regroupés et des communes forestières pour l'amélioration de leur réseau de desserte, pour augmenter les capacités de mobilisation de la ressource en bois, notamment en bois d'œuvre, tout en diminuant l'impact environnemental.

Ainsi, les collectivités ou particuliers détenteurs de parcelles pourront bénéficier de subventions régionales qui les aideront d'un **point de vue technique** en facilitant l'accès des engins de récolte et en évitant le tassement des sols. Dans le même temps, ces bénéficiaires pourront aussi réaliser **des économies**, notamment en réduisant les distances de débardage et en réalisant des chantiers concertés. Enfin, ce soutien régional permettra de traiter des problématiques telles que **l'entretien** ou **la réalisation** de coupes sanitaires ou d'éclaircies.

Par ailleurs, dans le cadre de projets de dessertes réalisés collectivement en forêts privées, l'accessibilité en toute sécurité aux parcelles, la préservation de zones de gagnage naturelles pour la faune, ainsi qu'une meilleure rationalisation des volumes des parcelles se trouveront facilités.

L'aide à la desserte forestière est cofinancée par les fonds européens (FEADER) dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR 2014-2020) et également soutenue par l'Etat.

➤ **Dans le secteur de la transformation du bois, un nouveau dispositif régional d'aide aux entreprises du secteur du Grand Est**

Les scieries, qui constituent des maillons stratégiques du domaine de la transformation du bois, doivent pouvoir garantir la modernité de leurs installations pour gagner en pérennité, en sécurité et en compétitivité. C'est ainsi qu'elles pourront conserver leur place de leader sur un marché très concurrentiel.

A ce titre, la Région Grand Est a choisi de mettre en œuvre une aide régionale spécifique au secteur de la transformation du bois, dans le prolongement des dispositifs préexistants, notamment en Champagne-Ardenne et en Lorraine. Ce dispositif est un élément constitutif du contrat de filière forêt-bois. Un recours au FEDER sur les territoires de Champagne-Ardenne et de Lorraine peut être envisagé afin de démultiplier l'effet levier de l'aide régionale pour les projets éligibles.

Ainsi, la Région Grand Est souhaite accompagner des entreprises du territoire dans leurs projets pour les aider à :

- moderniser leur installation afin de faciliter la reprise, la transmission et la compétitivité,
- soutenir les entreprises du secteur, majoritairement des PME à structure familiale,
- valoriser localement une ressource forestière abondante et lutter contre l'export de grumes hors du territoire,
- maintenir et développer les emplois ruraux associés aux entreprises de première, transformation du bois,
- augmenter la sécurité des opérateurs.

Ce dispositif a été élaboré en concertation avec les professionnels du secteur, représentés par les interprofessions forêt-bois.

Le poids de la filière bois dans le Grand Est est considérable, quelques repères clés :



- ressource forestière : 33% du territoire
- 9 300 entreprises et établissements, représentant 55 000 emplois,
- productivité de la région Grand Est : supérieure de deux points à la production nationale pour des essences tant résineuses que feuillues,
- 410 000 m³ de sciages par an,
- 18 % de production française,
- 330 scieries,
- 1 sciage français sur 6 est produit dans la région Grand Est.

Pour en savoir plus cliquez [ici](#)



CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36/03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr